

**9.2 Interpellation de M. Daniel Senesael à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, concernant « l'amiante dans les écoles hennuyères »**

**9.3 Interpellation de M. Pierre Wacquier à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, portant sur « les déclarations de présence d'amiante dans les écoles »**

**9.4 Interpellation de M. Yves Reinkin à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, relative à « l'amiante dans l'école de la Communauté française d'Esneux »**

**9.5 Interpellation de M. Dimitri Fourny à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, ayant pour objet « l'amiante dans les écoles »**

*(M. Schepmans prend la présidence du parlement)*

**M. Willy Borsus (MR).** – Madame la ministre-présidente, à l'instar d'autres collègues qui interviendront après moi, je souhaite faire le point avec vous sur ce dossier qui a suscité quelques inquiétudes au début de ce mois de septembre. Chacun connaît les dangers de l'amiante et ses conséquences sur la santé, surtout lorsqu'il est volatilisé. Cette matière suscite une réelle inquiétude dans la population, et singulièrement chez les personnes amenées soit à travailler ce matériau, soit à être en contact avec celui-ci dans leur lieu de vie, leur lieu de travail ou leur lieu d'enseignement. À la faveur d'une « révélation » faite sur un plateau de télévision, ce dossier a surgi à la une de l'actualité avec des réactions en cascade. Il y a eu des interrogations du grand public, des acteurs du monde de l'enseignement et, notamment une réaction de votre part, puisque vous vous êtes déplacée dans l'école concernée. Selon vous, divers contrôles ont été menés et, pour reprendre votre intervention du 2 septembre, « tout est sous contrôle ». Je comprends évidemment votre souhait

*de rassurer les personnes inquiètes. Néanmoins, nous voudrions avoir tous nos apaisements quant aux conséquences potentiellement dangereuses pour la santé de la présence d'amiante dans certains bâtiments scolaires. Un inventaire de l'amiante est actuellement réalisé partout, ce qui n'était pas le cas dans la province de Hainaut en septembre. Cet inventaire doit être tenu à jour, pour servir d'indicateur en cas de travaux dans nos écoles, mais aussi pour pouvoir prendre les précautions nécessaires. L'inventaire est-il complet aujourd'hui, y compris dans tous les bâtiments relevant de la Communauté française ou subsidiés par elle ? Y a-t-il encore un risque pour les enseignants ou pour les élèves ? Les travaux entraînant un risque d'exposition à l'amiante nécessitent un recours à des entreprises spécialisées et des précautions particulières. Le personnel technique des écoles ayant effectué divers travaux dans le passé a-t-il été mis au courant de la présence d'amiante et du risque potentiel pour la santé ? Par ailleurs, y a-t-il encore un grand nombre de bâtiments de type « RTG » potentiellement concernés par ce problème d'amiante ? Le partenariat public-privé est censé assurer la construction et la réhabilitation d'un grand nombre de bâtiments scolaires. Ce programme, qui consacre un tiers de ses montants aux bâtiments de type « RTG », est-il suffisamment avancé pour résoudre les problèmes qui subsistent ? Le lien entre l'environnement et la santé se retrouve de plus en plus au centre des débats de notre hémicycle et d'autres cénacles. D'autres expositions à des risques sanitaires qui entraîneraient une forme d'insalubrité ou d'insanité biologique des bâtiments sont-elles connues à ce jour ? La Communauté française bénéficie-t-elle d'un cadastre précis du parc immobilier qu'elle gère ou qu'elle subsidie ?*

**M. Daniel Senesael (PS).** – *La FAPEO s'est inquiétée des informations diffusées le dimanche 2 septembre sur RTL-TVi évoquant, sur la base du témoignage anonyme d'un enseignant, la présence d'amiante dans les écoles de la Communauté française. La FAPEO demande donc aux pouvoirs organisateurs de dresser un inventaire de l'asbeste dans leurs établissements. Vous avez déjà vivement réagi en précisant que, pour ce qui concerne le réseau*

*de la Communauté française, la situation était sous contrôle et le problème géré. En effet, la Communauté française s'est conformée à la législation en vigueur. Des inventaires des matériaux contenant de l'amiante ont été réalisés dans toutes les provinces (trois cent trente établissements) mais sont toujours en cours dans le Hainaut (cent vingt établissements). Ils seront terminés prochainement. Pour rassurer les parents, il s'avère indispensable d'établir rapidement un bilan de la situation de l'amiante dans les écoles en Hainaut, une province défavorisée en matière de santé. Afin de rassurer la population en cette période de rentrée scolaire, pouvez-vous nous certifier qu'il existe effectivement un inventaire de l'asbeste tenu à jour pour les écoles de l'ensemble de la Communauté française ? Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement et le délai d'achèvement de cet inventaire dans les écoles hennuyères ? Pour quelles raisons l'inventaire en province de Hainaut n'est-il pas terminé, contrairement à celui des autres provinces ? Ne faudrait-il pas inclure ce problème dans les travaux d'urgence à effectuer dans les années à venir ?*

**M. Pierre Wacquier (PS).** – *Ce problème d'importance attire l'attention de nombreux parlementaires, ce qui donne des discours redondants, mais peu importe. Le 2 septembre dernier, à la veille de la rentrée, la problématique de l'amiante dans les bâtiments scolaires a subitement refait surface. Suite à cette annonce, la FAPEO a lancé un appel aux pouvoirs organisateurs pour qu'ils dressent le bilan de la situation dans leurs établissements. Leur requête était double. D'une part, ils demandaient que soit dressé un inventaire des matériaux contenant de l'amiante, ainsi qu'un indicateur de leur dangerosité. D'autre part, ils voulaient être assurés que toutes les mesures requises seraient prises en fonction de la situation dans chaque école, avec une communication précise aux familles et aux enseignants. Pour ce qui est du réseau de la Communauté française, vous avez rapidement pu dissiper les craintes et rassurer les protagonistes, puisqu'à cet échelon, la situation est sous contrôle. Vous avez en outre précisé que la Communauté française s'était bien conformée à la législation. Vous nous avez dit que les inventaires des*

*matériaux contenant de l'amiante avaient effectivement été réalisés dans toutes les provinces, et qu'ils étaient toujours en cours dans le Hainaut. Madame la ministre-présidente, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est aujourd'hui ? Ces inventaires sont-ils achevés ou en voie de l'être ? Qu'en ressort-il ? Peut-on rassurer les parents qui, alertés à la veille de la rentrée scolaire, ont été pour le moins inquiétés ? Par ailleurs, qu'en est-il des services de contrôles ? Sont-ils habilités, externes, indépendants ? Enfin, comment la situation évolue-t-elle depuis septembre dernier ? (M. Jean-François Istasse, président, reprend la présidence du parlement)*

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – *Dois-je dire que nous n'en sommes plus à notre premier face à face sur ce thème ? N'entendez rien de négatif dans mes propos. Ce sujet nous importe. Nous devons le traiter le plus sereinement possible et garder à l'esprit nos objectifs et nos moyens. C'est bien ce que nous faisons. Nos initiatives passées, entre autres cette résolution déposée le quatre juin dernier, en attestent. L'actualité de la rentrée a relancé le débat autour de ce dossier. Ce débat a pris des proportions auxquelles nous ne nous attendions pas. En effet, lorsque nous travaillions sur ce thème, il ne suscitait aucun écho médiatique. Nous ne maîtrisons pas de telles répercussions. Qu'importe ! Lors de cette émission, où il était question d'une information confidentielle, nous avons parlé de l'école d'Aywaille. Le représentant de la société Vinçotte rêvait des îles plus que du problème en question. . . Vous aviez pris une position que mon collègue M. Borsus a qualifié de « rassurante ». Je n'en suis pas sûr. Je ne reviendrai pas sur les questions de mes collègues. Je vous les ai déjà posées plusieurs fois. Quand je constate leur enthousiasme, je ne doute pas une seconde que la proposition de résolution que nous avons déposée sera rapidement examinée en commission de l'Éducation. Je voudrais vous interroger aujourd'hui sur ce qui se passe non pas à Aywaille mais à Esneux. Lors de l'émission diffusée par RTL-TVi, nous avons reçu, vous et moi, un document relatif à l'athénée d'Esneux. Nous nous sommes étonnés de l'apparition de ce dossier car nous avons l'impression que, dans la province de Liège, le cadastre était déjà bien ficelé. Cela ne semble pas être le cas puisque,*

*selon le premier rapport établi par le comité de concertation de base et qui date de juin 2006, la présence d'amiante est confirmée dans les colonnes de plusieurs classes. En 2006, ces colonnes étaient déjà en état d'effritement. En juin de la même année, le conseiller en prévention a sollicité l'intervention financière urgente du Fonds des bâtiments scolaires. Ce rapport d'une quinzaine de pages est angoissant mais l'école n'en disposait pas. Dès lors, le même conseiller a sollicité une information relative aux travaux de désamiantage qui auraient été réalisés depuis 1996. Or, si un cadastre existe, il doit être mis à jour tous les ans. Cela ne semble pas être le cas depuis dix ans. En juin 2007, un nouveau rapport a relevé les mêmes dangers. La situation est urgente et dangereuse mais un an s'est écoulé sans que rien ne se passe. Les élèves se sont eux aussi mobilisés et ont envoyé une lettre. Tout semble bien se terminer puisque le Fonds des bâtiments a programmé des travaux pour 2007. Toutefois, un an pour obtenir de tels travaux afin de remédier à cette situation urgente et dangereuse, c'est beaucoup. On parle quand même de santé publique ! Je suis surtout interpellé par la manière dont les choses se sont arrangées d'un coup de baguette magique, en très peu de temps. Selon l'article d'un quotidien, l'administration est descendue à Esneux le lundi, soit le lendemain de l'émission. C'est extraordinaire ! Je pense toutefois aux pauvres écoles qui ne bénéficieront pas d'un tel coup médiatique. Que vont-elles devenir ? Toujours est-il que l'administration aurait constaté le risque. On le connaissait toutefois déjà depuis longtemps. De plus, le risque était tel que l'encapsulage immédiat des colonnes devait être réalisé le mardi. Un problème datant d'un an est résolu en deux jours parce que la presse s'est saisie du dossier. L'administration ne devrait-elle pas veiller elle-même à accélérer les choses ? L'urgence a donc été confirmée dans les actes. J'aimerais y voir clair et comprendre comment les problèmes seront gérés dans leur globalité au cours des mois qui viennent. Confirmez-vous, madame la ministre-présidente, les faits que je viens d'exposer ? Les travaux d'encapsulage ont-ils bien été réalisés le mardi ? À Aywaille, les travaux vont eux aussi subir un coup d'accélérateur et être terminés avant la fin de l'année. Je voudrais qu'il n'y ait nul besoin d'un témoin anonyme ou d'une intervention des médias pour que les*

*travaux avancent à une telle vitesse. . . Selon vos propos, dans la province de Liège, les inventaires d'amiante dans les écoles de la Communauté française sont réalisés et mis à jour et le problème se pose surtout dans le Hainaut : on y dénombre encore cent vingt écoles pour lesquelles l'inventaire asbeste n'est pas tout à fait terminé. Dès lors, comment expliquez-vous que le responsable de la sécurité de l'école doive, en 2006, solliciter auprès du fonds des bâtiments scolaires une information sur les mises à jour réalisées depuis 1996 ? Il y a un problème d'information. Soit la mise à jour annuelle légale n'a pas été respectée, soit il s'agit d'un manque de communication et j'espère qu'il ne s'agit que de cela. Le fonds des établissements scolaires relève de l'administration. Or, selon les rapports de sécurité, des responsables du fonds s'était déjà rendu sur les lieux et aurait programmé les travaux pour 2007. Comment expliquez-vous ce soudain passage à l'acte qui répond à des impératifs d'urgence ? La première visite des bâtiments avait-elle été réalisée par des personnes qui n'ont pas vu cette urgence ou ont-elles estimé que cela pouvait encore attendre ? Est-ce un hasard d'agenda ou la pression médiatique qui a fait bouger les choses ? Cela me pose question. Au-delà des particularités d'Aywaille et d'Esneux, madame la ministre, j'insiste. Dimanche 9 septembre, à l'émission Controverse de RTLTVi, vous avez enfin reconnu que tout n'était pas encore sous contrôle en matière d'amiante et que le cadastre complet et actualisé n'existait pas. Pouvons-nous considérer que cette intervention est le signe que vous et votre administration allez mettre les bouchées triples afin de réaliser cet inventaire et les mises à jour et instaurer des priorités dans les travaux ? En effet, la situation des pavillons dits « RTG » n'est pas nécessairement la plus urgente car c'est la fibre d'amiante qui est dangereuse et non l'amiante en soi. Une école où une colonne d'amiante s'effrite nécessite une intervention prioritaire. L'agenda des travaux pourrait-il être planifié en fonction des priorités et non en fonction de l'actualité médiatique ? Nous ne pouvons pas faire du bon travail en répondant aux alarmes médiatiques. Établir des priorités permettra de rassurer tous les protagonistes.*

*M. Dimitri Fourny (cdH). – Je vous ai déjà communiqué plusieurs questions écrites sur le sujet et plus particulièrement à la suite d'un article publié l'an passé dans le Vif/L'Express qui résumait la situation de l'amiante dans les écoles. Je ferai donc d'abord un bref rappel historique. En 1995, la réglementation générale sur la protection des travailleurs prévoyait l'établissement d'un inventaire complet des lieux pollués par l'amiante. Une période transitoire de dix ans avait été accordée pour sa réalisation. Force est de constater que cet inventaire n'existe toujours pas en Communauté française. Quelles en sont les raisons ? Comment expliquez-vous que l'obligation de résultat à l'égard du pouvoir public, la Communauté française, n'ait pas été respectée à l'époque alors que celui-ci a lui-même légiféré en la matière ? La deuxième question qui me vient à l'esprit concerne les moyens mis à disposition durant les dix années écoulées depuis que l'inventaire a été établi pour faire face aux situations les plus délicates et critiques. Quels sont-ils ? Avez-vous des indications précises sur ce qui a été fait avant votre arrivée à la tête du département ? Quelles actions ont été entreprises par votre gouvernement pour remettre en état les lieux publics de la Communauté française et plus particulièrement ceux destinés à l'enseignement ? Troisième remarque : l'article paru dans Le Vif/L'Express fait état d'une surface de 275 000 m. Cette information est-elle correcte ? En comparant cette surface aux moyens budgétaires disponibles, on se rend compte qu'il est impossible de tout résoudre d'un coup de baguette magique. Avez-vous établi un inventaire des priorités et un calendrier avec des moyens récurrents permettant de régler le problème à terme ? En raison de la vétusté des bâtiments et de leur évolution, il est impossible de prévoir quand la remise en état pourra être terminée. Avez-vous déjà anticipé cette réflexion afin de savoir si les moyens sont évaluables ? Je voudrais faire un bref rappel historique. Je m'étonne de l'amnésie de certains. Ma curiosité m'a amené à relire le compte rendu des travaux menés sous la précédente législature. La situation était extrêmement complexe puisque cette matière relevait de trois ministres. Tout le monde voulait sa part du gâteau. La première mesure prise par votre gouvernement a été de rationaliser la question et de rassembler les compétences pour plus d'efficacité.*

*J'ai donc relu la réponse du ministre Nollet à une question écrite de M. Desgains le 17 décembre 2002. M. Nollet était à l'époque en charge du programme d'urgence sur les bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française. Dieu sait s'il l'a fait savoir avec succès ! On a pu par la suite apprécier l'efficacité de ce programme d'urgence. Il a de plus créé le PTPN (programme de travaux de première nécessité) ainsi que le Fonds de garantie des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné et libre. Sa réponse était la suivante : « Pour ce qui est de l'enseignement organisé par la Communauté française, un inventaire exhaustif de la présence d'amiante a été dressé depuis plusieurs années dans tous les établissements scolaires des cycles maternel, primaire, secondaire et supérieur. La situation est sous contrôle et, actuellement, aucun utilisateur ne court de danger en ce qui concerne sa santé. Bien qu'ayant circonscrit globalement le péril, les services extérieurs de l'administration et de l'infrastructure réduisent progressivement, d'année en année, les rares foyers existant encore de pollution essentielle. » Pour le ministre Nollet, tout allait bien dans le meilleur des mondes. Aujourd'hui, suite à un débat sur un plateau de télévision, on remet tout en question et on semble oublier les propos d'hier. M. Hazette, qui avait en charge les bâtiments scolaires à l'exception du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné, du Fonds de garantie des bâtiments scolaires de l'enseignement subventionné, officiel et libre et du programme d'urgence pour les bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française – je n'invente rien, c'est le titre qui lui était dévolu – avait répondu plus ou moins la même chose. Je cite : « Un inventaire exhaustif de la présence d'amiante été dressé depuis plusieurs années dans tous les établissements scolaires de la Communauté française des cycles maternel, primaire, secondaire et supérieur. » Je crois que l'on peut affirmer que la situation est sous contrôle et qu'actuellement aucun utilisateur des écoles ne court de danger en ce qui concerne sa santé. » Mme Dupuis a confirmé la chose, en précisant que ses compétences se limitaient à un seul pouvoir subsidiant qui*



*octroie des crédits à concurrence de 60 % du coût total des travaux. Pourquoi décrier la situation actuelle alors qu'à l'époque tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Au début de mon intervention je vous ai fait l'historique de la législation en la matière. Un inventaire a dû être dressé. Quel est son état actuel ? Quels moyens allez-vous mettre à disposition ? Quelles sont les priorités que vous allez définir pour l'avenir ?*

**M. le président.** – *La parole est à M. Galand.*

**M. Paul Galand (ECOLO).** – *Mon propos était de pouvoir tirer les leçons du problème de l'amiante, et ce d'une façon non polémique. Quand on a utilisé ce matériau, beaucoup de gens croyaient qu'il ne présentait pas de grands risques. Pourtant déjà les informations scientifiques auraient dû éveiller notre vigilance. Le principe de précaution n'a pas été appliqué comme il aurait dû l'être. Les progrès en toxicologie devraient nous rendre attentifs à l'emploi de matériaux nouveaux utilisés dans la construction, notamment d'équipements collectifs, comme des agglomérés composites renfermant des colles qui continuent à diffuser dans l'atmosphère des composants pouvant se révéler cancérigènes. On doit absolument tenir à jour une liste de matériaux à ne pas utiliser et prévoir cela dans le cahier des charges. Ce sont des principes d'écoconstruction et d'écorénovation. Y a-t-il des toxicologues compétents attachés au service et la Communauté française fait-elle appel à eux pour diffuser cette information et l'inscrire dans ses circulaires et règlements ? Les mêmes partis votent les lois et doivent veiller à les faire appliquer, aux niveaux communautaire et régionaux. Quand on prend des dispositifs légaux, on doit pouvoir en bonne gouvernance établir quel coût cela va entraîner et pour qui. Quand on met dans le même paquet le privé et le non-marchand, on doit savoir qu'ils n'ont pas toujours les mêmes accès au financement et aux investissements. Nos partis devraient veiller à ce que l'État fédéral crée un fonds permettant de recourir à des emprunts à des taux très intéressants et étalés sur une durée suffisante. Nous avons une responsabilité de parti, siégeant à différents niveaux de pouvoir, parce que même une bonne loi peut*

*générer des effets pervers dans les secteurs du non-marchand et des services. Ce sont des leçons à tirer de l'amiante. Il faudrait un jour créer un groupe de travail sur ce sujet.*

**Mme Marie Arena**, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire.

*– Je suis assez d'accord avec les propos de M. Galand sur le principe de précaution pour les bâtiments scolaires. Mais le principe de précaution s'applique aussi aux décisions fédérales et à leurs incidences financières sur les entités communautaires et régionales, voire communales – je pense par exemple aux CPAS. Nous devons donc appliquer ce principe de précaution aux matériaux qui seront utilisés à l'avenir. En effet, les budgets disponibles ne nous permettent pas d'entreprendre de grands chantiers de rénovation dans les écoles. Nous devons en tout cas nous en préoccuper dans le cadre du PPP : il faudra veiller à utiliser des matériaux sains dans les espaces publics et en particulier dans les écoles. Nous avons déjà traité à plusieurs reprises du problème de l'amiante dans cette assemblée. C'est un problème sérieux, qui nécessite effectivement des explications détaillées et nuancées, basées sur des faits et des données objectifs. Il s'agit également d'un problème ancien, dont le gouvernement actuel comme d'ailleurs le précédent ont hérité. Notre volonté a toujours été de le gérer avec le sérieux qu'il requiert, sans sensationnalisme ni polémique politicienne visant à nous décharger de notre responsabilité en mettant en cause celle des ministres qui étaient auparavant en charge de ce dossier. Je regrette donc le sensationnalisme et la dramatisation extrême dont d'aucuns ont fait preuve en ce début d'année scolaire. Il est contraire à l'intérêt général de tenter de terroriser des parents à la veille d'une rentrée en laissant croire que les enfants courent un danger de mort dans toutes les écoles. Car, tout le monde le sait, le mot « amiante » fait peur. Tout le monde sait aussi que la présence d'amiante dans un bâtiment public n'est pas dangereuse en soi. Les toits de nos habitations contiennent de l'amiante. Il ne faut pas céder à la panique, mais tenter d'introduire dans le débat l'objectivité nécessaire. La façon dont l'amiante est utilisée et manipulée est déterminante, ainsi que l'endroit où elle se trouve et la forme sous laquelle elle se présente. En ce qui*

concerne le réseau de la Communauté française, la présence d'amiante constitue un problème connu, géré, qui fait l'objet de contrôles réguliers. Pouvons-nous dès lors parler d'un risque zéro dans les bâtiments de la Communauté française ? Non, une dégradation nécessitant une intervention peut se produire à un moment donné. Celle-ci est soit urgente lorsque le contact avec des personnes est direct, soit planifiée à court, moyen ou long terme. Nous ne sommes donc pas à l'abri. Je me souviens de cette déléguée syndicale présente sur un plateau de télévision, munie d'un sachet de plastique contenant un morceau d'amiante, et qui m'a tenue pour responsable, considérant que je devais être au courant du moindre millimètre carré d'amiante présent dans les bâtiments ! J'ai trouvé le processus vraiment honteux. Il est faux de dire que mes prédécesseurs se sont désintéressés de la question. J'insiste sur ce point car la question de l'amiante dépasse largement les clivages politiques habituels. J'en veux pour preuve la réponse faite en son temps par Jean-Marc Nollet à M. Desgain, tout comme celles des ministres Hazette et Dupuis. Celles-ci montrent que, depuis des années, tant le gouvernement précédent que l'administration de la Communauté française se sont souciées du problème et l'ont géré selon les cas qui se présentaient dans les écoles. C'est aussi ce que j'ai fait depuis 2004. Aujourd'hui, les inventaires de l'asbeste ont été réalisés dans toutes les provinces. Je tiens d'ailleurs à mettre fin à une ambiguïté à ce sujet. En province de Hainaut, les inventaires ont été achevés en 1998. Un inventaire de l'amiante a donc été réalisé dans chaque établissement, conformément au prescrit légal. Il a été réalisé très sérieusement par des ingénieurs, des architectes, des contrôleurs de chantier de l'administration et de l'infrastructure. Environ cent vingt écoles ont été visités et chacune d'entre elles a fait l'objet d'un rapport exhaustif totalisant plusieurs dizaines de pages. À la suite de ces inventaires, il a été décidé d'évacuer l'amiante floquée qui est la plus dangereuse parce que des fibres peuvent effectivement s'en détacher. C'est sur la base de ces inventaires que le service régional du Hainaut procède chaque année et progressivement à des travaux d'assainissement. Le problème de l'amiante dans les bâtiments scolaires est donc géré par l'administration, y compris en Hainaut. Pour

*améliorer encore la situation, j'ai demandé aux services régionaux qui n'avaient pas fait réaliser leur inventaire de l'asbeste par un organisme externe mais par des ingénieurs de l'administration de commander un nouvel inventaire complémentaire à un organisme externe, neutre et indépendant. Il est faux de prétendre que rien n'a été fait en Hainaut. L'obligation de procéder à l'inventaire prévue par le prescrit légal a été respectée. Nous avons voulu aller un cran plus loin en faisant appel à un organisme extérieur pour trois raisons. D'abord, il n'est pas sain de confier au même service le rôle de contrôleur et de contrôlé. Ensuite, les inventaires étant les plus anciens en Hainaut, ils méritaient d'être mis à jour. Enfin, nous souhaitons obtenir pour l'ensemble des écoles un inventaire complet établi par des spécialistes selon des critères comparables et les mêmes standards d'analyse, toutes provinces confondues. La mise à jour des inventaires des matériaux contenant de l'amiante dans les écoles du Hainaut a donc débuté le 17 septembre. Le marché a été obtenu par l'entreprise Vinçotte et sera finalisé avant la fin de l'année. Environ cent vingt établissements totalisant plus d'un million de mètres carrés seront ainsi inspectés à nouveau. À la suite de ces inventaires, l'administration a établi un plan quinquennal de sécurité. Outre les problèmes d'amiante, il existe aussi des problèmes de sécurité et de salubrité dans les écoles. Ce plan regroupe donc les travaux requis par la sécurité incendie, la sécurité électrique, les problèmes d'hygiène en général et ceux qui résultent des infiltrations d'eau et des éventuellement moisissures qui en découlent. Je confirme la présence d'amiante dans les bâtiments « RTG » qui datent d'une époque où ce matériau était intégré aux techniques de construction. Actuellement, la Communauté française possède 300 000 m de bâtiments de ce type. Quant à l'athénée royal d'Aywaille, j'ai toute confiance dans les inventaires réalisés et dans la manière dont le problème est géré par la direction de l'école, en collaboration avec le fonctionnaire chargé de la sécurité et avec l'appui technique des conseillers de bureaux indépendants, comme Vinçotte. Les problèmes, qui ont été identifiés, sont gérés selon un étalement des interventions : d'urgence, à court, moyen et long termes. La situation de l'athénée d'Esneux est parfaitement comparable à celle de l'athénée d'Aywaille : le problème d'encapsulage des colonnes a été*

*résolu, grâce à l'intervention de l'équipe technique de l'école sous le contrôle de l'expert de l'administration. Je confirme également avoir prévu un budget de cent mille euros pour résoudre, de manière globale et planifiée, les problèmes identifiés par l'organisme de contrôle. Vous parlez d'un délai d'intervention d'une année. Je considère qu'une solution doit être beaucoup plus rapidement trouvée en cas de contact direct des enfants ou des professeurs avec l'amiante. À ce propos, je souligne le travail réalisé à l'athénée d'Aywaille par le préfet de l'école. Le personnel de cette école a reçu une formation spécifique à la gestion de l'amiante, au centre Technifutur. Il peut ainsi intervenir directement en cas de risque de diffusion d'amiante sans devoir attendre la visite du service des bâtiments scolaires, dont l'intervention peut prendre plusieurs années... Tous les inventaires sont à la disposition des directeurs d'école et des conseils de participation, ce qui permettra d'empêcher les actes irresponsables. Ils ont été transmis au service de médecine scolaire et au service fédéral. J'envisage donc d'encourager les directeurs dont les écoles présentent des risques liés à l'amiante à proposer à leurs techniciens une formation spécifique qui leur permette de gérer les situations d'urgence. En ce qui concerne la présence d'amiante dans les établissements scolaires de l'enseignement officiel et libre subventionné, je vous confirme la responsabilité des pouvoirs organisateurs en matière de sécurité et d'hygiène, les contrôles relevant du service public fédéral de l'emploi, du travail et de la concertation sociale. La Communauté française ne se substituera pas à ces pouvoirs organisateurs. Toutefois, j'ai demandé à l'administration, le 12 juin 2007, de rédiger un projet de circulaire pour sensibiliser, à nouveau, les pouvoirs organisateurs à ce problème grave. Le document a été diffusé le 4 septembre 2007 dans tous les établissements scolaires de l'enseignement subventionné à l'occasion de la rentrée scolaire. Sa diffusion n'a donc aucun lien avec les déclarations faites le 2 septembre sur RTL-TVI par un individu masqué... Cette circulaire récapitule, à l'attention des pouvoirs organisateurs, la réglementation existante ainsi que leurs responsabilités en tant qu'employeur. Elle mentionne également les programmes de subvention à leur disposition pour réaliser les travaux*

*nécessaires. Il est de notre devoir de protéger la santé des enfants et du corps enseignant de nos écoles. Nous agissons toujours sans délai lorsque les experts nous signalent une urgence ou une situation nécessitant une intervention à court terme. Il serait toutefois déraisonnable de consacrer l'ensemble de nos moyens à l'enlèvement de la totalité de l'amiante des bâtiments. S'il fallait reconstruire tous les RTG, il nous en coûterait au minimum trois cent soixante millions d'euros. Nous devons également faire face à tous les autres besoins dont, notamment, la sécurité électrique, la sécurité incendie, l'hygiène et la stabilité. Nous devons assurer l'entretien des immeubles, rencontrer les besoins pédagogiques nouveaux et tâcher d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments pour limiter les dépenses de chauffage qui ne cessent de croître. Le budget du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française est limité à trente et un millions d'euros par an, ce qui est insuffisant pour répondre à tous les besoins. C'est la raison pour laquelle je m'applique à mettre au point l'opération de partenariat public/privé (PPP). Je suis surprise d'entendre certains insister sur l'urgence de ce dossier. Les besoins avaient déjà été rappelés à mon prédécesseur mais le dossier n'a jamais été mis à l'examen. Nous avons dû repartir de zéro alors que les problèmes et le défi des bâtiments scolaires existaient déjà depuis quelques législatures. Le PPP qui couvrira les trois réseaux d'enseignement permettra de réaliser des investissements de l'ordre d'un milliard d'euros dont une partie sera affectée au remplacement des RTG. Pour éviter le risque d'une « amnésie » sélective et à l'intention de ceux qui pourraient penser que le problème des bâtiments scolaires a vu le jour sous ce gouvernement, j'ai fait des recherches dans les archives du parlement. Rassurez-vous, je n'ai commencé qu'à partir de 2001. Le 24 avril 2001, Mme Corbisier évoquait ce problème au parlement de la Communauté en s'adressant à M Hervé Hasquin, alors ministre-président. Elle citait une interview de M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial : « Je crois que les bâtiments scolaires sont dans un état de « taudisation » progressive. Je suis frappé, dans les visites que j'ai faites, que ce soit dans les athénées, les établissements communaux, provinciaux ou dans les collèges, de voir l'état de décrépitude avancée des*

bâtiments. » Mme Corbisier citait des pistes de financement alternatif basées, notamment, sur le recours à l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement. Elle évoquait déjà l'hypothèse de réduire à 6% le taux de TVA sur la rénovation des bâtiments scolaires. Ces propositions ont ensuite été reprises dans le protocole d'accord dit de la Saint-Boniface, signé le 5 juin 2001 par tous les partis démocratiques francophones. Il a été décidé que la Belgique devait obtenir cette diminution de la TVA. À défaut d'un accord européen, un mécanisme équivalent devait être proposé. C'était la tâche du ministre des Finances, M. Reynders. Six ans plus tard, nous constatons que rien n'a avancé. Cette importante décision pour l'avenir de nos enfants n'est malheureusement toujours pas d'application. Quand ils rénovent, construisent ou remplacent, les pouvoirs organisateurs des écoles en Communauté française continuent à payer inutilement 21 % de TVA. Je regrette l'immobilisme du ministre fédéral des Finances dans la gestion de cet important dossier. Cette réduction aurait permis de majorer annuellement la capacité d'investissement des trois fonds des bâtiments scolaires et des programmes d'urgence à concurrence de 15 874 000 euros par an. Dans le cadre de notre partenariat public-privé, une TVA de 6 % permettrait de faire beaucoup plus. Le gain potentiel se chiffre à 165 000 000 euros. Le 7 avril 2003, M. Charlier demandait à M. Pierre Hazette en séance les conclusions du cadastre des bâtiments scolaires mis en route sous la législature précédente. M. Hazette a communiqué le cadastre au parlement, en signalant qu'il s'agissait d'estimations. Les besoins étaient évalués, pour les trois réseaux, à 46 milliards de francs, soit un milliard 145 millions d'euros. Le 1er juillet 2003, le secrétaire général, M. Henry Ingberg, attirait « à nouveau » l'attention de M. Hasquin sur l'écart entre les disponibilités budgétaires et les travaux nécessaires pour assurer la sécurité dans les immeubles et respecter les obligations en la matière. Lui aussi suggérait une piste de financement alternatif. Faute de réponse à sa note, M. Ingberg a adressé un rappel à M. Hasquin le 14 octobre 2003. Je m'arrête là, mais on pourrait encore continuer longtemps. Vous voyez que le dossier du refinancement des bâtiments scolaires ne date pas d'hier ! Si j'avais bénéficié d'une ébauche de solution à mon arrivée au gouvernement, nous serions peut-être aujourd'hui en train de construire de

*nouveaux bâtiments scolaires et de rénover. Ce n'est malheureusement pas le cas. Je veux faire face et voir les travaux avancer. Le dossier demande du temps mais nous avons perdu une législature. Dès mon arrivée, j'ai voulu prendre les choses à bras-le-corps. J'ai privilégié l'exécution des travaux de sécurité et de salubrité des bâtiments. Le gouvernement a mis en œuvre le mécanisme de financement alternatif basé sur le partenariat public/privé (PPP). Certains demandent pourquoi ce n'est pas encore terminé. Un peu de sérieux ! On ne trouve pas un milliard d'euros sous le sabot d'un cheval ! Cela requiert des négociations avec des partenaires privés, des marchés publics, une vigilance et un examen rigoureux pour permettre une opération « débudgétisée » au regard des normes comptables européennes. Autrement, nous subissons une réduction d'un milliard du budget de la Communauté française. Je ne vois pas où les trouver ! Pas de simplisme, c'est un dossier compliqué qui progresse réellement, mais sans sensationnalisme et qui aboutira à des projets concrets sous cette législature. J'espère que mon successeur aura l'amabilité de reconnaître avoir hérité d'une situation plus confortable que celle que j'ai trouvée. Une première liste comptant 120 écoles et constituant la première vague de projets est en cours de validation par le consultant désigné par le gouvernement au mois de juin dernier. Après validation, la liste sera soumise à l'approbation du gouvernement. C'est une erreur d'inventer des polémiques politiciennes dans un dossier aussi important et sensible que la sécurité des écoles. Ce dossier interpelle l'ensemble de la Communauté française. Ma volonté n'a jamais été de pointer une responsabilité ou une immobilité dans la gestion du passé mais d'affronter ce défi essentiel, à la recherche de toutes les voies possibles pour améliorer le quotidien de nos élèves et de nos enseignants.*

**M. Willy Borsus (MR).** – *Sans vouloir polémiquer, je souhaite apporter une rectification au sujet de la TVA. Il n'y a que deux possibilités. Soit, nous obtenons de l'Europe une modification du taux de la TVA pour les écoles mais aussi pour d'autres besoins prioritaires de la société, soit nous utilisons un*



*mécanisme interne à l'État fédéral. Il s'agirait en réalité de demander à l'État fédéral des moyens complémentaires.*

**Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire.**

*– Cela ne coûterait rien au fédéral. En effet, le manque à gagner résultant de la diminution du taux de TVA sera compensé par une augmentation de la base taxable, si l'on considère qu'il y aurait 150 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Ce serait donc une opération blanche pour le fédéral. On ne comprend pas pourquoi il ne le met pas en place.*

**M. Willy Borsus (MR).** – *Ce mécanisme nécessite un retour à la table fédérale pour demander la mise en place d'un mécanisme, même auto-alimenté par les moyens complémentaires qu'il dégage. Le dossier avait donc, soit une connotation européenne, soit une connotation politique belgo-belge.*

**Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire**

*. – L'accord a été signé il y a six ans. Il ne s'agit pas de demander une nouvelle négociation au gouvernement fédéral mais simplement d'appliquer un accord. Ce n'est pas une nouvelle demande des francophones.*

**M. Willy Borsus (MR).** – *D'abord, s'il est aussi difficile de concrétiser cet accord, c'est parce qu'il s'agit de relations entre les entités. Ensuite, je tiens à signaler, en présence du préfet honoraire de l'athénée de Aywaille, qu'il est indispensable d'avoir l'inventaire actualisé. Enfin, mon inquiétude est d'ordre budgétaire. Lorsque nous disposerons de l'inventaire des besoins non directement liés à un problème de santé dans les établissements scolaires de la Communauté française ou des réseaux qu'elle subventionne, nous nous trouverons face à une multitude de besoins. Le mécanisme ne permettra que de commencer la première phase de concrétisation en 2009. Une législature se sera écoulée avant d'avoir pu commencer la première tranche prioritaire. Nous n'avons parlé que des problèmes de santé, mais il y a aussi la performance énergétique des bâtiments, leur fonctionnalité en termes d'espaces, leur*

*modernité. . . Le dossier des bâtiments scolaires, au-delà de la mise en œuvre du partenariat public/privé, sera encore sur notre table à l'échéance de cette législature. Les réponses ministérielles successives, documentées par l'administration sur la base de ses connaissances actuelles, montrent que chacun a cru, probablement de bonne foi, que la situation était sous contrôle. Je crois que nous ferions bien de tirer les leçons du passé pour gérer l'avenir. Aujourd'hui, on construit des bâtiments selon des cahiers des charges qui imposent de mettre en œuvre des matériaux pouvant ultérieurement se révéler aussi dangereux que l'amiante !*

**M. Pierre Wacquier (PS).** – *Il est vain de stigmatiser les situations qui sont maîtrisées. Désormais, il importe de trouver des solutions concrètes pour remédier à la vétusté de nos bâtiments scolaires et répondre au besoin d'infrastructures nouvelles. Il faut aussi raccourcir les délais, parfois inacceptables faute de moyens des autorités locales.*

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – *Le débat évolue positivement. À cet égard, il serait bon que la commission examine notre proposition de résolution, qui se veut constructive. Le désinvestissement frappant le secteur des bâtiments scolaires remonte effectivement aux années quatre-vingt. Il faut à présent établir des priorités sur la base d'un véritable cadastre actualisé, en faisant fi des soubresauts de l'actualité médiatique. Les travaux qui s'imposent devront être réalisés au plus vite, dans les limites des budgets disponibles. Enfin, il semblerait que l'actualisation du cadastre hennuyer n'ait pu avoir lieu faute d'experts extérieurs. . .*

**Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire**  
*. – Il fallait passer les marchés publics. . .*

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – *Certains documents établis par la société Vinçotte ont été égarés ! Les cadastres dont nous disposons ne sont pas en ordre. Or, les utilisateurs des locaux, les enfants, les enseignants, le personnel et les*

*parents, ont droit à l'information. Pour les informer sereinement, il me paraît important de constituer un petit dossier clair et structuré qui renseignerait aussi d'éventuelles échéances, comme il en existe déjà un pour des infrastructures culturelles. En ce qui concerne le partenariat public-privé, la clarté s'impose dans vos priorités ; je pense notamment à la manière dont Jean-Marc Nollet avait hiérarchisé les travaux dans le PTPN. L'amiante était le deuxième point dans la hiérarchisation, ce qui n'est pas le cas dans le programme d'urgence. Pour travailler sereinement, il faut définir une base commune et établir la priorité dans les programmes des travaux afin d'éviter que tout soit de nouveau dans tout. Pour le reste, on trouvera de l'argent ailleurs.*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Je remercie Mme la ministre du caractère exhaustif de sa réponse. Je formulerai toutefois quelques remarques. Bien que n'ayant pas participé à la précédente législature, monsieur Reinkin, je sais qu'il importe de retenir les leçons du passé, surtout pour parer au plus pressé.*

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – *Vous avez été au pouvoir pendant quinze ans !*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Votre discours est le suivant : fais ce que je n'ai pas fait.*

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – *C'est lamentable. Vous êtes le seul à répliquer bêtement.*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Je prends en tout cas acte de votre position. Mme la ministre a insisté sur l'ampleur du travail et la nécessité de sérier les priorités pour le problème particulier de l'amiante. Pour le reste, les promesses de financement alternatif et les priorités qui seront définies permettront de résoudre de manière globale ces problèmes sans polémique ni politisation extrême qui ne font que nuire au débat et passent à côté de l'essentiel, le devenir de nos bâtiments scolaires.*

*M. le président. – Les incidents sont clos. Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. La séance est levée. - La séance est levée à 18 heures.*

*Parlement de la Communauté Française – Séance plénière du jeudi 20 septembre 2007.*